



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mil Vingt Six, le 28 avril

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances,

Sous la Présidence de Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Maire,

En suite de convocation en date du 15 avril 2026,

Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie,

Etaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception des conseillers excusés suivants :

- Monsieur Xavier LEVEAU donne procuration à Monsieur Yannick PAPA
- Madame Lily DUBOIS donne procuration à Madame Myriam DEFONTAINE
- Madame Jeannine TACQUET donne procuration à Madame Ghislaine DEFOOR

Madame Myriam DEFONTAINE est désignée secrétaire de séance.

Objet : Attribution d'une subvention de fonctionnement au CCAS au titre de l'année 2026

Il est exposé aux membres du Conseil Municipal que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un Etablissement Public Administratif de la Ville de Loison-sous-Lens, chargé d'animer l'action sociale municipale sur le champ de la solidarité notamment. A ce titre, il développe différentes actions pour remédier aux situations de précarité, de difficultés sociales ou d'exclusion touchant les familles, les personnes âgées, les personnes sans emploi et les personnes en situation de handicap.

Il exerce l'intégralité de ses compétences en matière d'action sociale générale telle qu'elle est définie par les articles L123-4 à L 123-9 du code de l'action sociale et des familles.

Le soutien de la Ville de Loison-sous-Lens au CCAS sur le plan financier se traduit par l'attribution d'une subvention dite d'équilibre.

Afin de permettre au CCAS de mettre en œuvre sa politique d'action sociale sur l'année 2026,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

↳ **Vote à l'unanimité**

- De lui attribuer une subvention d'un montant de 46 419,54 €.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Loison-sous-Lens, le 29 avril 2026



Le Maire,


Fabrice TREPCZYNSKI

